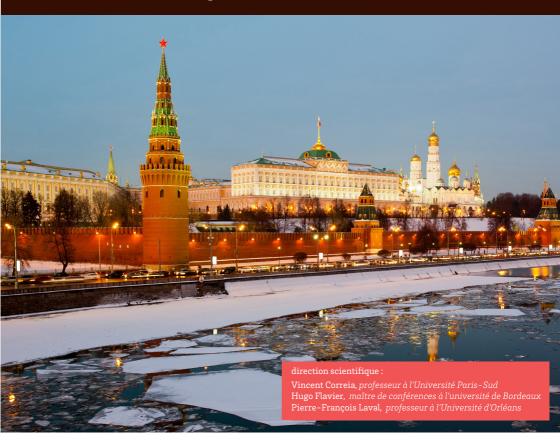
Colloque

La Russie face au droit international

jeudi 23 et vendredi 24 novembre 2017

Salle Manon Cormier - Campus de Pessac > 9h30-17h30



avec le soutien du département de recherche SHS







CRDEI

Centre de recherche et de documentation européennes et internationales



23 novembre

I - La Russie dans son contexte international

9h30 Accueil

Loïc Grard, professeur, directeur du CRDEI, directeur du Collège DSPEG , université de Bordeaux

Jean-Christophe Saint-Pau, professeur, doyen de la faculté de droit et science politique, université de Bordeaux

Présentation du colloque

Vincent Correia, professeur, Université Paris-Sud Hugo Flavier, maître de conférences, université de Bordeaux Pierre-François Laval, professeur, Université d'Orléans

Présidence

Philippe Lagrange, professeur, doyen de la Faculté de droit de Poitiers

10h La nouvelle doctrine russe en matière de politique étrangère Tatiana Kastueva-Jean , directrice du Centre Russie/NEI, Ifri

10h30 Du conflit russo-géorgien de l'été 2008 à l'intervention de Moscou en Syrie : les évolutions dans l'art russe de la guerre Emmanuel Dreyfus, doctorant, Paris 2 / INALCO

Discussion

11h30 La Russie et la région mer Noire : terrain d'incertitudes géopolitiques

Louis Pétiniaud, doctorant, Université Paris 8

12h00 Continuity and Change in the Foreign Policy of the Russian Empire and the USSR

Ekaterina Romanova, Associate Professor, Université de Lomonossov, Moscou









II – La Russie et les normes de droit international

Présidence

Carlo Santulli, professeur, Université Paris 2 Panthéon-Assas

14h La conception de la souveraineté dans les opinions séparées des juges russes au sein des Cours internationales
Pierre-François Laval, professeur, Université d'Orléans

14h30 Droit constitutionnel russe et droit international Maria Filatova, Associate Professor, Higher School of Economics, Moscou

Pause

15h30 Le principe de non-ingérence et la Russie Xavier Souvignet, professeur, Université de Grenoble

16h **Les séparatismes et la Russie Nicolas Haupais,** professeur, Université d'Orléans

24 novembre

III – La Russie et les organisations internationales

Présidence

Pierre-François Laval, professeur, Université d'Orléans

9h30 Existe-t-il une politique russe de l'Union européenne? Francesco Martucci, professeur, Université Paris 2 Panthéon-Assas

10h La Russie et le Conseil de sécurité
Antonios Tzanakopoulos, professeur, Oxford University

Pause

11h L'union économique eurasiatique – aspects juridiques **Hugo Flavier,** maître de conférences, université de Bordeaux

11h30 La Russie dans l'OMC : aspects contentieux
Claire Crepet-Daigremont, maître de conférences, Université
Paris 2 Panthéon-Assas







IV - La Russie, les échanges et les espaces internationaux

Présidence

Caroline Dufy, maître de conférences, Sciences Po Bordeaux

14h L'espace aérien russe et le droit international

Vincent Correia, professeur, Université de Paris-Sud

14h30 Les frontières maritimes russes

Niki Aloupi, professeur, Université de Strasbourg

15h Les arbitrages en matière d'investissement et la Russie Baptiste Tranchant, professeur, université de Bordeaux

Pause

16h Conclusions croisées

Jean-Claude Gautron, professeur émérite, université de Bordeaux Olga Belova, maître de conférences, Université de Bordeaux Montaigne

La survenance des récentes crises syrienne et ukrainienne a, s'il était besoin, permis d'illustrer le rôle retrouvé de la Fédération de Russie sur la scène internationale. Elle a également posé de façon cruciale le rapport qu'entretiennent les autorités russes à l'égard des institutions et normes internationales. Longtemps assimilée à la seule critique d'un droit conçu par et pour les occidentaux, la politique extérieure menée par Moscou s'avère aujourd'hui bien plus complexe. La célébration des cent années de la révolution russe offre ainsi aux chercheurs en sciences politique et juridique une occasion privilégiée de confronter leurs analyses sur l'originalité des positions russes en matière de droit et de relations internationales. C'est que, la Russie ne fait plus aujourd'hui uniquement figure de contestataire de l'ordre international. Elle utilise très régulièrement la norme internationale pour légitimer ses initiatives. La mobilisation d'un argumentaire juridique autour de l'avis de la Cour internationale de justice rendu sur Kosovo, à l'occasion de l'affaire de la Crimée en 2014, a pu en témoigner. Dans un ordre d'idée comparable, l'accession de la Fédération de Russie à l'OMC et sa participation à de nombreux instruments de protection des investissements rendent compte de son adhésion aux fondements économiques du droit international, et aux institutions chargées de les protéger. Il en va également ainsi dans de nombreux autres domaines, tels que le droit de la paix et de la sécurité internationales, le droit du contentieux international ou celui relatif aux espaces. Le temps d'un colloque sur La Russie face au droit international était donc venu. Nous sommes heureux qu'il ait lieu à Bordeaux, en collaboration avec les Universités d'Orléans et de Poitiers.

